



UNIL | Université de Lausanne

Règlement du concours Mystères de l'UNIL

1. Pour être admis au tirage au sort, la grille figurant sur le bulletin-réponse doit être complète et comporter 8 réponses exactes.
2. Les bulletins-réponses seront divisés en 4 catégories, définies par l'âge des participants :
8-9-10 ans / 11-12-13 ans / 14-15-16 ans / plus de 17 ans.
3. Chaque catégorie fera l'objet d'un tirage au sort, le samedi 31 mai et le dimanche 1^{er} juin 2008. Il n'y aura qu'un seul gagnant par catégorie et par jour. Les gagnants recevront chacun un Ipod nano.
4. Les urnes seront vidées après chaque tirage au sort.
5. Dimanche soir 1^{er} juin 2008, à l'issue du tirage des 4 catégories, les bulletins-réponses des vendredi 30 mai, samedi 31 mai et dimanche 1^{er} juin 2008 – à l'exception des bulletins-réponses gagnants – toutes catégorie confondues, seront mélangés afin de participer au tirage au sort désignant le gagnant d'un ordinateur.
6. Les noms des gagnants seront publiés sur le site www.unil.ch/mysteres dès le lundi 2 juin 2008.
7. Les membres des familles des collaborateurs d'Unicom ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort.



UNIL | Université de Lausanne

Règlement des concours Mystères de l'UNIL proposés dans le Petit Journal de l'UNIL

1. Pour être admis au tirage au sort, le bulletin-réponse doit comporter la réponse exacte.
2. Les bulletins-réponses feront l'objet d'un tirage au sort, le samedi 31 mai 2008. Le gagnant recevra un Ipod nano.
3. Le nom du gagnant sera publié sur le site [www.unil.ch/mystères](http://www.unil.ch/mysteres) dès le lundi 2 juin 2008.
4. Les membres des familles des collaborateurs d'Unicom ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort.



UNIL | Université de Lausanne

Règlement des concours Mystères de l'UNIL proposé sur le stand du Salon de l'Etudiant (Genève du 30 avril au 4 mai 2008)

Texte figurant sur le feuillet :

Conditions : pour être admis au tirage au sort, la grille figurant sur le bulletin-réponse doit être complète et comporter 8 réponses exactes. Les bulletins-réponses feront l'objet d'un tirage au sort, le 1.06.2008, sur le campus de l'UNIL. Le gagnant recevra un Ipod nano.

Le nom du gagnant sera publié sur le site www.unil.ch/mysteres dès le lundi 2 juin 2008. Le prix sera envoyé par courrier postal au domicile du gagnant. Les membres des familles des collaborateurs d'Unicom ne sont pas autorisés à participer au tirage au sort.

Lausanne, le 15 avril 2008